

Rapport du groupe de travail sur le traitement par la RTS de la problématique du harcèlement soulevée par l'article du Temps du 31.10.2020

Séance du 18 janvier 2021

Synthèse du rapport

Les rédactions du service public ont globalement traité avec professionnalisme l'affaire des dysfonctionnements (harcèlement, mobbing) à la RTS, révélée le 31 octobre 2020 dans une enquête du quotidien *Le Temps* (LT). Sans en faire trop ni trop peu. Les informations dispensées ont été formulées de manière objective. Nous n'avons relevé aucune remarque, préjugé ou traitement de faveur significatif.

Le 31 octobre cependant, tandis que le public attendait les réactions de la RTS, les informations se sont fait attendre. L'entreprise a paru surprise alors que le sujet du LT flottait dans l'air et que les rumeurs circulaient dans le milieu. *Forum* et le *19h30* n'ont ce soir-là donné la parole qu'au seul directeur de la RTS, ce qui a interpellé le groupe de travail.

Les deux mois suivants les **rédactions** ont correctement géré l'information les concernant sans exagérément personnaliser la cause, profitant au passage d'évoquer d'une manière générale le sexisme et le harcèlement. Les tentatives de traiter l'affaire par l'humour ne nous ont pas paru systématiquement heureuses. Les signataires de l'enquête du LT n'ont pas été sollicités et le personnel de la RTS, concerné au premier chef, l'a été très timidement ; seule la hiérarchie a été vraiment questionnée.

A nos yeux les équipes rédactionnelles s'en sortent mieux que les **cadres**. Certes le directeur de la RTS nous a semblé adéquat mais l'homme paraissait surpris et peu à l'aise. Les apparitions du directeur général de la SSR ont en revanche manqué d'empathie : une attitude trop défensive et en une circonstance au moins peu crédible. La hiérarchie de l'entreprise a traversé cette crise avec une certaine fébrilité, peinant à expliquer le réel manque de ne pas avoir donné la parole plus rapidement aux personnes touchées par des faits de mobbing et harcèlement.

Quant aux nombreux **communiqués** dispensés par les diverses instances de la SSR, ils devraient engager ces organes à assurer un strict suivi en 2021 et à renseigner le public sur l'évolution de l'affaire. Le groupe de travail n'a pas surveillé méthodiquement les **réseaux sociaux**.

Au final la parution de l'enquête du LT et la manière dont le sujet a été traité ont permis une ouverture de la parole, comme le témoignent les actions à l'interne de la RTS, les affichages de témoignages dans les locaux ou encore le compte Instagram « *Swiss media too* » reprenant le même concept.

1. Cadre du rapport

Le samedi 31 octobre 2020 *LT* publie une enquête intitulée « La RTS, Darius Rochebin (DR) et la loi du silence ». Cet article relate des agissements et des faits supposés de harcèlement au sein de la RTS, de la part notamment de deux cadres ainsi que de l'ex-présentateur du TJ, qui a quitté l'entreprise en août 2020.

Dans sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil du public a désigné un groupe de travail pour évaluer le traitement médiatique accordé par les rédactions et les organes du service public sur cette affaire. La période d'évaluation démarre le 31 octobre 2020 jour de la publication de l'article du *LT* et court jusqu'au 31 décembre 2020. En d'autres termes, il s'agit d'examiner la manière avec laquelle le service public parle de lui, dès lors qu'il est directement concerné.

Claude-Alain Kleiner, Pauline Schneider, Jean-Philippe Terrier et le rapporteur Bernard Reist constituent le groupe de travail, lequel a organisé sa démarche ainsi :

- Il a établi un tableau des émissions et communiqués ayant évoqué l'affaire,
- consacré un volet à la seule journée du 31 octobre,
- distingué cinq catégories : information, magazines, culture et société, communiqués, réseaux sociaux (partiellement).

2. Liste des émissions et communiqués considérés

31.10.2020 l'information du *LT* a été dans un premier temps évoquée sommairement in *Revue de presse*, puis dans le 6-9 *le Samedi* (séquence *l'Epoque*) puis dans *Médialogues* (dialogue Droux/Rutschi)

31.10.2020 dès 14h00 La 1ère *Journal horaire*

31.10.2020 - 18h00 La 1ère *Forum 18.00* résumé 2'50 + P. Crittin 8'39

31.10.2020 - 19h30 RTS 1 *TJ 19h30* interview P. Crittin 4'47

01.11.2020 - 11h00 La 1ère *Les beaux parleurs* via Blaise Bersinger 6'48

02.11.2020 - 07h54 La 1ère *120 secondes* in *La Matinale* sketch 3.31

02.11.2020 - 18h00 La 1ère *Forum* interview G. Marchand 7'31

02.11.2020 - 19h30 RTS 1 *TJ 19h30* manifestation 2'14

03.11.2020 - 17h00 Play RTS *Le point J* harcèlement 10'14

05.11.2020 - 18h00 La 1ère *Forum* débat harcèlement entreprises 20'34

07.11.2020 - 07h23 La 1ère 6-9 heures *Info Verso* Laurent Caspary 5'22

08.11.2020 - 11h00 La 1ère *Les beaux parleurs* via Léonore Porchet 22'24

09.11.2020 - 12h34 La 1ère *Le 12h30* Plainte D. Rochebin 1'

09.11.2020 - 19h30 RTS 1 *TJ 19h30* audition G. Marchand au Parlement 2'11

21.11.2020 - 09h10 La 1ère *Médialogues* droit des médias, Bertil Cottier 23'12

22.11.2020 - 20h10 RTS 1 *Mise au point* RTS dans la tourmente 15'25 + 4'

28.11.2020 - 09h19 La 1ère *Médialogues* sexisme à TSR/RSR/RTS 22'54

29.11.2020 - 20h10 RTS 1 *Mise au point* retours sur RTS dans la tourmente

02.12.2020 – 19h52 RTS 1 *TJ 19h30* Sexisme à l'EPFL et dans les médias 5'35

18.12.2020 - 19h30 RTS 1 *TJ 19h30* plainte D. Rochebin vs. *LT* 1'30

19.12.2020 - 20h10 *Noël c'est bon pour la santé* propos de J-C Simon

29.12 + 31.12. 2020 -19h30 RTS 1 *TJ 19h30* *Rétrospective 2020* env. 20'

31.10/04.11/11.11/16.11/20.11/14.12/16.12 *Communiqués RTS/SSR/RTSR* liés à la question du harcèlement.

3. La journée du 31 octobre

Ce samedi 31 octobre *LT* publie en une puis sur quatre pleines pages une enquête de plusieurs mois basée selon le quotidien sur une trentaine de témoignages et consacrée à des dysfonctionnements au sein de la RTS.

La 1ère de la RTS mentionne les révélations en radio peu après 06.00 heures du matin dans *La Revue des unes*. La présentatrice évoque les grands axes de l'enquête du quotidien sur des comportements de harcèlement à la tour-TV, une loi du silence, une inaction de la direction, la mise en cause de DR et de deux cadres non identifiés.

La 1ère reprend l'information vers 08.15 heures dans *La Revue de presse* et l'évoque brièvement dans la séquence *l'Epoque* qui suit.

Dans *Médialogues* Antoine Droux sollicite une réaction de Pierre Ruetschi l'ancien rédacteur en chef de la TdG.

La direction de la RTS réagit dans les heures qui suivent par un communiqué de presse : elle dénonce tout comportement inadéquat, marque sa consternation et réfute toute accusation de laxisme ; elle évoque en priorité les comportements supposés de DR et s'attache essentiellement à présenter les outils dont elle dispose pour lutter contre mobbing et harcèlement.

Dès 14.00 heures, une fois le communiqué de la RTS publié, le *Journal horaire* reprend à chaque édition l'information, précisant que la direction de l'entreprise s'exprimera dans *Forum* à 18.00 heures et en télévision au *19h30*.

Dans ces deux formats de fin de journée les éléments de l'enquête du *LT* sont présentés objectivement. Les journalistes soulignent que DR n'a pas donné suite à leurs appels mais présentent dans la foulée la défense de son avocat; on rappelle que les personnes mises en

cause restent à ce stade présumées innocentes. Pascal Crittin, sans être à l'aise, s'en tient aux éléments du communiqué, s'exprime avec dignité, réfute l'inaction de la direction, assure que des informations ne sont pas remontées à la direction, présente la politique de la RTS en la matière et s'engage à résoudre les questions soulevées par l'enquête du quotidien. Les journalistes qui l'interrogent posent les bonnes questions, ne laissent rien de côté, ne sont en rien complaisants. Ils interpellent la direction très directement.

L'appréciation du Conseil du public : la RTS a plutôt bien géré cette journée qui a vu l'affaire débouler dans le grand public. Au front, les rédactions radio/TV ont œuvré en acteurs responsables, soucieuses de transmettre l'information sans l'atténuer ou l'exagérer. Tout au plus peut-on s'étonner d'une certaine lenteur dans la réaction, tant est que l'article du quotidien était prévisible et n'a certainement pas complètement surpris les cadres de l'entreprise.

Le directeur de la RTS a réagi avec sang-froid, sans tenter de minimiser la situation; il paraît secoué, surpris. Les journalistes-maison auraient pu s'étonner qu'il le soit autant, étant en poste depuis mai 2017. Le fait qu'il soit le seul interlocuteur des rédactions RTS ce jour-là pourrait aussi marquer une certaine différence de traitement avec d'autres cas de dénonciations à la suite d'enquête, où les sujets ont pu être rapidement plus complets et étayés.

4.1. Les émissions d'information en novembre et décembre

En radio *Le Journal horaire / La Matinale / Info Verso / Forum* ; en TV *Le 19h30*

02 novembre Forum Esther Coquoz interroge le directeur général de la SSR sans le pousser véritablement à bout : elle ne lui demande par exemple pas quelles ont été les mesures prises en 2017 à l'égard de DR et ne s'étonne pas lorsque que G. Marchand déclare n'avoir aucune idée sur l'identité des deux collaborateurs mis en cause par *LT* ; cela n'est pas crédible. Le message du directeur général manque d'empathie et apparaît essentiellement défensif.

02 novembre 19h30 Présentation objective des revendications des employés et des syndicats de la RTS ; le sujet mentionne une pétition signée par 700 employés, demandant que les deux cadres évoqués par *LT* soient suspendus et qu'une enquête soit ouverte. Le directeur général de la SSR s'exprime en différé sur un mode défensif.

05 novembre Forum Le grand débat de cette édition traite le sexisme et le harcèlement sur un plan général et non le cas spécifique RTS. Les intervenants insistent sur le fait qu'une direction ne devrait jamais ignorer les rumeurs, ce qui contredit la pratique de la RTS telle que présentée par la direction.

07 novembre Info Verso répond aux interpellations des auditeurs et téléspectateurs, avec transparence et précision sur la manière dont les rédactions RTS ont relaté les faits le 31 octobre. Cette séquence lève toute ambiguïté quant à un éventuel traitement particulier d'une problématique interne à l'entreprise.

09 novembre Le 12h30 annonce sobrement l'intention de DR de déposer prochainement plainte pénale contre *Le Temps*. Le son fait brièvement le point de la situation.

09 novembre *Le 19h30* rapporte le passage du directeur G. Marchand devant une commission du Conseil national sur les affaires de harcèlement et mobbing à la RTS. Le patron de la SSR estime pouvoir contribuer positivement à résoudre la crise.

02 décembre *Le 19h30* diffuse un grand format sur le harcèlement dans la presse et à l'EPFL. Une spécialiste commente cette déferlante contre le sexisme. Etonnant de constater que les intervenantes du Collectif 14 juin de la RTS apparaissent anonymement. Quels risques encourent-elles à être reconnues ?

18 décembre *Le 19h30* rapporte sur le dépôt en France d'une plainte en diffamation contre *LT* par DR, lequel s'estime atteint dans son honneur. Sujet factuel de 90 secondes.

29 et 31 décembre *Le 19h30* évoque DR dans les *Rétrospectives 2020*. Le volet du mois d'août parle de son départ pour la France tout en annonçant sa chute en octobre, précisant qu'il porte plainte contre *LT* pour diffamation; l'information ne respecte pas la chronologie des événements. Dans le volet de décembre la rétro revient pour souligner que la vague contre le sexisme affecte aussi l'EPFL, les autres média et des services publics. Bref, il n'y a pas que nous !

L'appréciation du Conseil du public : les informations dispensées par la RTS ont été formulées de manière objective et avec la réactivité attendue. Dans *Info Verso* du 07.11.20, Laurent Caspary répond aux interpellations des auditeurs et téléspectateurs, avec transparence et un soin de précision attendue au sujet d'un éventuel traitement particulier d'une problématique car interne à l'entreprise. Les apparitions du directeur général de la SSR nous semblent en revanche peu réussies.

La RTS a bien respecté la présomption d'innocence en ne lançant pas des accusations à tous vents. Pourtant, il y a également des informations qu'il est difficile de trouver : par exemple, qu'en est-il du rédacteur en chef de l'actualité TV ? Quelle est la situation aujourd'hui ? Nous sommes aussi étonnés que les personnes ayant signé l'enquête du *LT* ou que les collaborateurs et collaboratrices de la RTS n'aient pas été invités plus tôt à participer à une émission ou un reportage : il aurait été intéressant d'entendre leur version des faits et pas seulement celle de la hiérarchie.

4.2. Les magazines

Le point J / Médialogues / Mise au point

03 novembre *Le point J* Ce podcast s'interroge sur le fait que le harcèlement puisse passer sous les radars dans les entreprises. C'est objectif et informatif. La séquence reste générale et ne traite pas spécifiquement le cas RTS.

21 novembre *Médialogues* Un spécialiste du droit des médias revient sur les notions de diffamation, calomnie et injure, ainsi que sur les règles en matière de publication des noms. Une séquence qui répond à bien des questions que se pose le public.

22 novembre *Mise au point* diffuse un reportage qui se concentre notamment sur le cas Robert, suspecté de mobbing. Les deux journalistes disent avoir rencontré beaucoup de souffrance chez leurs collègues ; elles font preuve d'indépendance vis-à-vis de la hiérarchie

en posant au directeur général de la SSR (encore une fois sur la défensive) les questions qui fâchent.

28 novembre *Médialogues* Une historienne de la télévision parle de la manière dont les femmes ont été intégrées en radio/TV et comment un sexisme systémique s'y est construit. Pas très convaincant. Un zeste d'instrumentalisation de la problématique !

29 novembre *Mise au point* Retours positifs de téléspectateurs sur le reportage de la semaine précédente.

L'appréciation du Conseil du public : ces émissions se justifient toutes. Dans *Médialogues* les propos de Bertil Cottier au sujet de la publication des noms apportent des éléments pertinents ; le reportage de *Mise au Point* ne rapporte aucun témoignage, on reste sur sa faim ; mais on est séduit par la combativité des deux journalistes et irrité par l'attitude du directeur général, qui botte systématiquement en touche.

4.3. Culture et société

Les beaux parleurs / 120' secondes in La Matinale / Noël, c'est bon pour la santé

01 novembre *Les Beaux Parleurs* Blaise Bersinger tente de tourner l'affaire en dérision. Son propos n'est pas vraiment drôle, dérape un peu en fin de séquence tout en gagnant en intérêt lorsqu'il révèle avoir lui-même été « pris à partie » par DR. Au final l'exercice ne nous semble pas réussi, on ne peut pas rire de tout.

02 novembre *120 secondes in La Matinale* met habilement en scène un dialogue entre le présentateur et une retraitée lausannoise qui déplore l'affaire DR. Le ton est juste, il rapporte l'état d'esprit d'une bonne partie de la population par rapport à cette question. Le présentateur parvient à glisser quelques réflexions positives sur la RTS. Un bel exemple où l'humour ne sert pas uniquement à faire rire mais aussi à construire.

08 novembre *Les Beaux Parleurs* L'émission traite le harcèlement via la conseillère nationale verte vaudoise Léonore Porchet ; débat ouvert, qui dépasse le cadre RTS, sinon lorsque Jonas Schneiter lâche un incongru *oui, oui, l'affaire Darius ...*

19 décembre *Noël, c'est bon pour la santé* aborde la question brièvement via J-C Simon. Ce n'est pas drôle et ce « gag » banalise les comportements inadéquats.

L'appréciation du Conseil du public : pas facile de traiter des questions graves par l'humour. Excepté sans doute le 120'' de *La Matinale* du 2 novembre. Pour le reste, prime au mauvais goût lors de l'émission TV humoristique du 19 décembre. Cela dit, Il est important que les émissions humoristiques ne se censurent pas et que quelqu'un parle de ce type d'affaire. C'est possible, le *120 secondes* le prouve.

4.4. Les communiqués SSR - RTS - RTSR

31 octobre / 4 - 11 - 16 - 20 novembre / 14 - 16 décembre

Différentes instances diffusent au moins sept communiqués pendant la période sous revue, signe évident que le service public entend piloter l'information au plus près. Ces textes réfutent, condamnent, présentent les outils en place/à venir pour combattre mobbing et harcèlement et les enquêtes diligentées dans ce sens.

L'appréciation du Conseil du public : ces textes destinés aux médias pour information finale au public sont élaborés par des communicants et validés par des juristes. Ils n'appellent pas de remarques particulières. On s'étonne toutefois de celui du Comité régional de la RTSR (20.11), qui assure Gilles Marchand de sa totale confiance ! De même, le communiqué de la RTS qui informe de la mise en retrait du rédacteur en chef de l'actualité TV (11.11) laisse songeur en lui donnant largement la parole, comme pour donner l'impression que cette décision serait celle de ce collaborateur.

Il serait judicieux qu'un suivi sur l'état ou la situation des procédures lancées soit assuré pendant le premier trimestre 2021.

5. Réseaux sociaux

Dans ce genre d'affaire les réseaux sociaux ont tendance à s'enflammer. La RTS est parvenue à modérer efficacement les différents vecteurs. L'*Info verso* et la gestion des commentaires sur Facebook ont certainement contribué positivement à cette situation.

Le groupe de travail n'a pas effectué une surveillance systématique, il n'a relevé qu'un commentaire inapproprié d'un cadre de la RTS, commentaire effacé depuis lors.

Pour le groupe de travail
Bernard Reist - 11 janvier 2021